



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE CORSE

DRAAF DE CORSE

Service régional de
l'alimentation

**Comité régional d'orientation et de suivi
(CROS) du plan Ecophyto
5 décembre 2017**

Ajaccio

Compte-rendu



Diffusion

Participants + site internet de la DRAAF Corse

Documents associés

Feuille de route régionale
Diaporamas présentés

Version finale
15 décembre 2017

Participants :

Organisme	Nom
DRAAF	Jacques PARODI
DRAAF	Eric LEMONNIER
DRAAF	Nadine GONDAMOVO
DRAAF	François SECONDI
DREAL	Sylvie LEMONNIER
DREAL	Murielle DE BASQUIAT
SCA UVIB	Isabelle EYMARD
CANICO	Alexandra PEPE
CAVICA	BESSONE Jean-Marc
L.P.A Borgo	Jean-Luc CABAU
FREDON	Catherine GIGLEUX
FRCA Corse	Mélanie LORENZI
CRA	Isabelle MILLELIRI
CRA	Melanie ESPI
CD2B	Cyril GIUNTINI
Qualitair Corse	Jean-Luc SAVELLI
DDCSPP 2A	Brigitte DELAHAYE-PANCHOUT
OEC	Virginie GUIDICELLI
Agence Régionale Santé	Josselin VINCENT
Agence Régionale Santé	BURESI Jean-Philippe
CFRRA	CARROSSI nathalie
CBNC-OEC	Yoan PETIT
CBNC-OEC	Lillia FAUSTI

Excusés :

Organisme	Nom
DDCSPP2B	Adeline MILLET
Corse Agronomie	Laurence LEMARCHAND
AREFLEC	Noémie DUBREUIL
Interbio	Valentin MARIE
CRA	Joseph COLOMBANI
OEC	Agnès SIMONPIETRI

Ordre du jour :

- Bilan des actions menées en 2017 dans le cadre de la feuille de route validée au CROS Ecophyto du 02/12/2016.
- Présentation du dispositif DEPHY et 30 000.
- Bilan du réseau d'épidémiologie.
- Présentation du réseau de surveillance des produits phytosanitaires dans l'eau de la région Corse.
- Présentation des résultats de l'étude pesticides dans l'air 2016.
- Présentation du dispositif Educ'Ecophyto.
- Échanges en vue de la validation de la nouvelle feuille de route.

Introduction :

Le Directeur de la **DRAAF** rappelle que se sont tenus de juillet à fin octobre 2017 les ateliers des Etats généraux de l'alimentation qui visaient notamment à accompagner la transformation des modèles de production afin de répondre davantage aux attentes et aux besoins des consommateurs, et promouvoir les choix de consommation privilégiant une alimentation saine, sûre et durable.

La réduction de l'usage des produits phytosanitaires en agriculture rentre dans ce cadre.

Il rappelle également que le ministère de l'agriculture travaille sur l'élaboration d'une nouvelle Politique Agricole Commune à partir de 2020 où la question du verdissement des aides reste d'actualité. La France souhaite en effet le renforcement des mesures de verdissement en s'attachant notamment à celles favorisant la réduction de la dépendance aux produits phytopharmaceutiques.

L'ambition de la triple performance économique, environnementale et sociétale en agriculture est plus que jamais d'actualité. Le plan Ecophyto participe à cette ambition, puisqu'il vise à réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques tout en maintenant les performances économiques de l'agriculture.

L'objectif de ce Comité Régional d'Orientation et de Suivi (CROS) du plan Ecophyto est de réunir tous les acteurs qui œuvrent pour faire avancer ce plan afin de dresser d'une part un bilan des actions qui ont été menées en 2017 et d'autre part de préciser les actions à mener pour atteindre les objectifs de réduction des produits phytosanitaires.

1- Présentation du bilan des actions menées en 2017 :

Nadine GONDAMOVO (**DRAAF-SRAL**), cheffe de projet Ecophyto, rappelle les objectifs prioritaires de la feuille de route validée lors du CROS du 2 décembre 2016 à savoir la communication, l'évolution des pratiques (inciter les exploitants agricoles à adopter des pratiques concourant à la diminution des produits phytopharmaceutiques, faire rayonner les fermes DEPHY, améliorer le bulletin de santé du végétal, renforcer la surveillance biologique du territoire), les Jardins et Espaces Végétalisés et Infrastructures (accélérer la transition vers l'absence recours aux produits phytopharmaceutiques dans les JEVI) et la gouvernance (décliner le plan en région).

Après ce rappel, elle présente, à l'aide de diaporamas, les actions qui ont été menées au cours de l'année 2017 sur chacun de ces points. Un focus est fait sur certains points par les partenaires en charge de ces actions.

Les différentes présentations faites à l'aide de diaporamas sont jointes au présent compte-rendu.

2- Présentation de la surveillance biologique du territoire :

Isabelle Milleliri (**CRA**) intervient à l'aide de diaporamas, pour présenter la surveillance biologique du territoire (SBT) et les actions menées en 2017.

A l'issue de sa présentation, elle attire l'attention sur la mise en place en 2017 d'un nouvel indicateur d'efficacité qui permet une modulation du budget à hauteur de +/-3%. Elle indique que, eu égard aux résultats de la surveillance biologique du territoire en Corse en 2017, il y a eu une modulation à la baisse avec impacts sur les montants budgétaires pour 2018.

Un travail sera effectué avec les animateurs des filières afin d'améliorer la notation obtenue.

Elle indique également qu'il y a eu 3 changements successifs dans l'animation de la filière agrumes au cours de ces 2 dernières années ce qui ne facilite pas le suivi des observations et la dynamique du réseau.

3- Présentation du dispositif 30 000 :

Cyril Giuntini (**CD2B**) intervient pour présenter le projet des Vignerons de l'Île de Beauté.

Ces derniers ont répondu à un appel à projets lancé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) qui visait à financer des projets d'animation pour accompagner des groupes d'agriculteurs vers l'agro-écologie. Le projet de Vignerons de l'Île de Beauté est porté par un collectif de 20 exploitations agricoles qui s'engagent à réduire l'impact de leurs pratiques agricoles sur la qualité de l'eau.

Isabelle EYMARD, **conseillère de la SCA UVIB**, intervient pour présenter les actions en cours.

Elle précise qu'il s'agit d'offrir au collectif d'exploitants un plan d'actions avec un itinéraire technique adapté à Ecophyto. L'outil ACTA pour l'auto-diagnostic agro-écologique est utilisé pour la réalisation d'un diagnostic agro-écologique pour chacune des exploitations viticoles engagées dans le projet.

Des pratiques agro-écologiques dans chaque exploitation seront mises en œuvre et des achats groupés de matériels seront effectués. Le collectif ambitionne une baisse de 30 % de l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT) herbicide.

Un travail sera réalisé avec la société Corse Agronomie Préconisation ou la société CANICO pour obtenir la liste des produits phytopharmaceutiques les moins impactants.

Cyril GIUNTINI (**CD2B**) souligne que Les Vignerons de l'Île de Beauté ont demandé un financement correspondant à une période de 3 ans, or l'AERMC ne leur a accordé un financement que pour une année. Le problème du financement pour les 2 années restantes est soulevé.

Eric LEMONNIER (**DRAAF-SRAL**) précise qu'un financement sera recherché pour assurer la pérennité de cette action.

Nadine GONDAMOVO (**DRAAF-SRAL**) indique qu'un appel à propositions de labellisation de groupes GIEE et 30 000 est en cours de rédaction par les services de la DRAAF (SRAF et SRAL). L'obtention de cette labellisation permettra de prétendre à un financement complémentaire pour ce collectif.

Virginie GUIDICELLI (**OEC**) rappelle la possibilité de souscrire à des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Celles-ci sont mises en place prioritairement au niveau de sous bassins versants qui sont sensibles à l'utilisation des produits phytosanitaires et identifiés comme tels dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

4- Présentation du réseau de surveillance des produits phytosanitaires dans l'eau :

Muriel DE BASQUIAT (**DREAL**) intervient pour présenter, à l'aide de diaporamas, le réseau de suivi des phytosanitaires dans l'eau pour la région Corse.

Virginie GIUDICELLI (**OEC**) complète cette intervention en indiquant qu'une réflexion est en cours pour faire évoluer ce réseau de surveillance. Les objectifs de ce réseau sont d'acquérir des connaissances, préciser les origines de ces pollutions et permettre de cibler la communication sur les résultats obtenus et proposer des pistes d'actions.

Muriel DE BASQUIAT (**DREAL**) précise que les résultats des suivis antérieurs étaient déjà repris et utilisés dans les plans d'actions du plan Ecophyto. De plus, ces objectifs de communication sur les résultats et de recherches de pistes d'actions ont été repris dans la nouvelle feuille de route régionale.

Elle précise également que les étangs sont toujours suivis dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau mais que la liste des substances suivies est très limitée au niveau national et européen.

5- Présentation des résultats de l'étude pesticides dans l'air :

Jean-Luc SAVELLI (**Qualitair Corse**) intervient, à l'aide de diaporamas, pour présenter la campagne d'évaluation des concentrations en pesticides dans l'air.

Il rappelle que la démarche engagée en 2016 était une démarche volontaire, qui ne se fondait pas sur une obligation réglementaire. Il n'existe d'ailleurs pas de normes de mesures des pesticides dans l'air, d'où un travail avec la région PACA pour établir une méthodologie commune et réaliser des prélèvements simultanés. Les mesures ont été poursuivies sur le secteur d'Aléria en 2017.

À compter de 2018, une campagne nationale harmonisée est prévue avec un financement de l'ANSES dans le cadre de la phytopharmacovigilance. Deux sites de mesures ont été retenus pour la Corse-du-Sud : le site rural d'Aléria et le site urbain du Stiletto.

Josselin VINCENT (**ARS**) précise que le choix du site urbain du Stiletto repose sur une demande sociétale forte, demande syndicale dans le cadre du déménagement de l'hôpital d'Ajaccio, afin de permettre la production de données. Les mesures débuteront en janvier 2018 afin de fournir des données en amont du déménagement de l'hôpital prévu en septembre/décembre 2018.

Jean-Marc BESSONE (**CAVICA**) pense que les mesures qui seront réalisées sont subjectives et qu'il convient d'avoir une inquiétude plus grande à l'égard de la centrale thermique de production d'électricité du Vazzio.

Isabelle MILLELIRI (**CRA**) est surprise par le choix de ce site urbain localisé au Stiletto car lors d'une précédente réunion, le site urbain devait être localisé vers Bastia, à proximité de bassins à forte activité agricole.

Elle pense que Bastia aurait été un choix plus judicieux pour ce site urbain car l'activité agricole est plutôt côté est.

Josselin VINCENT (**ARS**) lui répond que les sites de mesures peuvent changer voire s'étendre à l'avenir.

Jean-Marc BESSONE (**CAVICA**) rappelle que les situations en Corse ne sont pas celles du continent en matière de pratiques par rapport aux produits phytopharmaceutiques.

Jean-Marc BESSONE (**CAVICA**) est surpris que du lindane ait été trouvé. En effet, cette substance a été très peu commercialisée en Corse et est interdite depuis 1998.

Jean-Luc SAVELLI (**Qualitair Corse**) indique que le lindane est très volatil et que sa présence ne résulte pas nécessairement d'une utilisation locale et que les mécanismes ne sont pas tous bien connus.

6- Bilan du réseau d'épidémiosurveillance – Effets non intentionnels (ENI) :

Johan PETIT (**CNBC**) présente le bilan de la surveillance des Effets non Intentionnels à l'aide de diaporamas.

Il précise que la méthodologie nationale pour le suivi des indicateurs de la biodiversité a été adaptée au contexte local de la faune et de la flore insulaires. Les observations portent sur les vers de terre, les coléoptères, les oiseaux et certains végétaux.

Il indique notamment que la réalisation d'un guide sur les végétaux adventices des cultures en Corse est en cours par le CBNC.

Virginie GIUDICELLI (**OEC**) demande s'il est possible d'associer les apiculteurs aux différents groupes de travail et plus particulièrement à celui des ENI.

Johan PETIT (**CNBC**) répond qu'il n'est pas possible d'inclure les apiculteurs dans le réseau de surveillance des ENI car cette surveillance s'effectue dans un cadre réglementaire. En revanche une réflexion sera engagée pour associer les apiculteurs à d'autres groupes de travail.

7- Présentation du dispositif DEPHY :

Cyril GIUNTINI (**CD2B**) intervient pour présenter le dispositif DEPHY FERME. Il distribue en séance une plaquette rédigée par la Chambre Départementale d'Agriculture de Haute-Corse qui présente le réseau DEPHY arboriculture-Clémentine de Corse.

Il souligne les difficultés qu'il rencontre à pérenniser l'animation de ce réseau.

Il souligne que l'engagement des 12 fermes dans le dispositif DEPHY a eu un réel impact positif sur la baisse des Indices de Fréquences de Traitements (IFT) de référence.

8- Présentation du dispositif Educ'Ecophyto :

Francois SECONDI (**DRAAF-SRFD**) intervient pour présenter le dispositif Educ'Ecophyto à l'aide de diaporamas.

Il présente plus particulièrement le projet Cors'phyto-light qui rentre dans le Plan Enseigner à Produire Autrement. Ce projet a pour objectif l'enseignement, la diffusion et la capitalisation des principes et techniques pour concevoir des systèmes de cultures visant à adapter l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Il souligne l'intérêt à mieux sensibiliser les apprenants des formations portant sur « L'aménagement paysager » et « Le service aux personnes » à la thématique de réduction des produits phytopharmaceutiques.

Il indique qu'un projet d'organisation d'un séminaire sur l'alimentation des personnes âgées est en cours de discussion avec l'ARS et la DRAAF-SRAL. Un volet agriculture biologique pourrait y être ajouté.

Il constate que les élèves s'imprègnent mieux des problématiques abordées lorsqu'ils sont mis en situation d'acteurs. Le format « salon » avec participation des élèves permet de mieux faire passer le message de réduction des produits phytopharmaceutiques comme cela a été le cas lors du salon « Stop aux pesticides en Corse » organisé par le lycée agricole de Borgo en octobre 2017.

9- Présentation de la feuille de route et échanges en vue de sa validation :

Nadine GONDAMOVO (**DRAAF-SRAL**) présente le projet d'évolution feuille de route. Un travail de refonte de cette feuille de route a été réalisé en partenariat avec la CRA et la DREAL. Ce travail a abouti à une feuille route avec des actions regroupées par thématiques, des pilotes mieux identifiés, des objectifs plus précis et une volonté de travail en transversalité.

Les priorités identifiées sont les suivantes :

- Installer le comité des financeurs
- Renforcer la place des agro-équipements
- Faire rayonner les fermes DEPHY
- Labelliser les groupes 30 000

- Accompagner les évolutions prévues par la loi Labbé
- Communiquer

Après cette présentation, les personnes présentes dans la salle sont invitées à faire part de leurs observations sur les évolutions de la feuille de route avant sa validation.

Catherine GIGLEUX (**FREDON**) note que la FREDON est identifiée comme pilote pour l'action Jardins Espaces Végétalisés et Infrastructures (JEVI). Elle demande à ce que la FREDON soit officiellement sollicitée pour l'animation de ce groupe.

Virginie GUIDICELLI (**OEC**) souhaite savoir si des contrôles sont réalisés dans le cadre des interdictions prévues par la loi LABBE.

Eric LEMONNIER (**DRAAF-SRAL**) indique que des contrôles sont réalisés par les DDCSPP dans le cadre du programme national de contrôle de l'utilisation des intrants dans le domaine des productions végétales. Il précise que des actions de communication et de formation peuvent favoriser de meilleures pratiques.

Nathalie CARROSSI, directrice du Centre de Formation Pour la Promotion Agricole (**CFPPA**) de Sartène, indique que des formations à destination des collectivités existent mais ne rencontrent pas à ce jour un grand succès. En effet, le CFPPA de Sartène n'a plus actuellement de demande des agents des collectivités.

Nathalie CARROSSI (**CFPPA de Sartène**) indique également que le CNFPT propose, à destination des collectivités territoriales, une offre de service pour les accompagner dans la définition, la mise en œuvre et le suivi de leurs démarches de développement durable ainsi que leurs projets et politiques dites «zéro pesticide»

Catherine GIGLEUX (**FREDON**) indique que la FREDON a eu une demande d'élaboration d'un plan de gestion différenciée de la part de la ville d'Ajaccio.

Catherine GIGLEUX (**FREDON**) pense que le ciblage de la FREDON nécessite d'être clarifié. Une discussion devra avoir lieu avec la direction.

Eric LEMONNIER (**DRAAF – SRAL**) indique que la réunion du groupe de travail JEVI sera l'occasion de définir un nouveau pilote si cela s'avère pertinent.

Virginie GUIDICELLI (**OEC**) indique que la communication auprès des jardiniers amateurs est action importante.

Isabelle Milleliri (**CRA**) souhaite savoir si un calendrier des réunions des différents groupes de travail, prévues par la feuille de route, est déjà fixé.

Nadine GONDAMOVO (**DRAAF – SRAL**) répond que le calendrier est à définir avec les différents pilotes. Néanmoins l'installation du comité des financeurs devra intervenir dès janvier 2018.

Isabelle MILLELIRI (**CRA**) fait part de son inquiétude par rapport au délai d'installation de la Collectivité Unique de Corse, délai qui pourrait freiner l'installation du comité des financeurs.

Nadine GONDAMOVO (**DRAAF – SRAL**) rappelle la volonté de faire réunir les différents groupes de travail identifiés comme prioritaires rapidement pour créer une dynamique d'actions autour d'Ecophyto et compte sur la mobilisation de tous les acteurs du plan.

→ La nouvelle feuille de route est validée.

Conclusion :

Le directeur de la **DRAAF** conclu en rappelant l'importance de ce type de réunion pour permettre de voir ce que les uns et les autres font dans le cadre du plan Ecophyto et rappelle l'intérêt de travailler sur une feuille de route commune.

La réunion est clôturée à 12h10.

Fait à Ajaccio le 15 décembre 2017

Le Directeur Régional de l'Alimentation
De l'Agriculture et de la Forêt



Jacques PARODI